

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2015685	Date d'inspection Le 10 octobre 2025	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins 2		Numéro de téléphone (506) 532-5768	
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah Babineau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux La Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux pour faire un Inspection de surveillance. La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants : - Orientation des enfants - Aire de jeu intérieure - Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure - Toilettes - Changement de couches Lors de l'inspection, la Mentore en Assurance de la Qualité a observé qu'il manquait des sièges de propreté pour un groupe d'enfants. La personne éducatrice a mentionné que ses amies n'étaient pas prêtes. La Mentore recommande que l'exploitante s'assure, dans les prochaines semaines, que tous les enfants aient accès à un siège de propreté. Durant l'inspection, la Mentore en assurance de la qualité a observé les enfants qui jouaient dehors, ainsi que leur transition vers le dîner et le moment de la sieste. Le ratio a été respecter lors de la visite.
--

original signé par
Sarah Babineau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 octobre 2025

Date

original signé par
Lynn Brun

Le 10 octobre 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date